



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Absence de réunion du comité interministériel de la laïcité

Question écrite n° 3037

Texte de la question

M. Jérôme Guedj appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'absence de réunion du comité interministériel de la laïcité. La garantie des droits et libertés associées à la laïcité, en raison de l'importance et de la diversité des domaines concernés par l'action publique, nécessite une coordination entre les différentes parties prenantes de l'action menée par l'État en la matière. C'est en réponse à cet impératif qu'a été créé le comité interministériel de la laïcité en juillet 2021 par M. Jean Castex, alors Premier ministre. Ce comité ne s'est pourtant réuni que deux fois, lors de l'année 2021, mais plus jamais depuis. Une action publique qui soit cohérente et qui mobilise pleinement l'ensemble des outils administratifs à la disposition de l'État est plus que jamais indispensable pour garantir la pleine effectivité de la laïcité ; le comité interministériel de la laïcité est le vecteur administratif existant le plus à même de s'en assurer. Il ne s'agit rien de moins que de répondre à ce qui constitue une attente politique importante des Français. En ce début d'année 2025, qui verra célébrer le 120e anniversaire de la loi de 1905, mais, et alors que 67 % des Français pensent que la laïcité a besoin d'être protégée, il apparaît urgent pour l'État de se saisir pleinement des outils à sa disposition et de donner à ce comité une réelle existence. Face à cette situation préoccupante, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de réunir le comité interministériel de la laïcité et quelle place il compte donner à cet organisme dans le cadre plus large de l'action publique en matière de laïcité.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3037

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 janvier 2025](#), page 32